



**SYNDICAT GENERAL FORCE OUVRIERE
DES PERSONNELS DES HOSPICES CIVILS DE LYON**

☎ : 27, rue Victor Hugo 69002 Lyon

☎ : 04.78.37.19.13 ou 04.78.37.77.27 – Ligne interne HCL 30.74.70

MEDGO :

**FORCE OUVRIERE REVENDIQUE TOUJOURS
L'AUGMENTATION DES EFFECTIFS ET DES
SALAIRES !**

Au Comité Technique d'Etablissement du 19 juin 2018, avaient été présentées, pour information et non pour avis, les « **modalités de rémunérations des retours sur repos** ». Les HCL ont lancé l'application **MEDGO** sur laquelle les agents (pas tous) volontaires peuvent s'inscrire pour être sollicités pour pallier à une absence et être payés en heures supplémentaires.

Ce dossier appelle à beaucoup de scepticisme de notre part. C'est un pansement sur une jambe de bois après nous avoir amputé de plus d'un millier de postes en dix ans et s'appêtant à encore en supprimer 140 par an jusqu'en 2027, laissant les unités exsangues où le moindre absentéisme fait que rien ne tourne sans contraindre les agents.

Car en plus d'imposer les retours sur repos, la nouvelle lanterne au fouet de nos directions est d'obliger le personnel à dépasser leur horaire de travail en restant en service 9h ou 10h ou 11 ou 12h voir plus ! Comme si nos journées n'étaient pas assez pénibles et longues.

Et cette application ne règlera qu'à la marge certaines absences inopinées.

NON ! La seule manière d'arrêter de jouer avec la conscience et l'élasticité des horaires des agents est de remettre en cause les effectifs cibles et de remettre du personnel dans les unités !

FORCE OUVRIERE ne se leurre pas et sait que de nombreux agents s'inscriront. Avec le gel du point d'indice depuis 2010, l'augmentation du coût de la vie, de la CSG, l'impact de PPCR sur le ralentissement de nos carrières et rémunérations (merci à la CFDT et l'UNSA...), c'est compréhensible.

Mais un syndicat ne peut cautionner ces pratiques mises en place par les HCL. C'est tout simplement une flexibilité déguisée. Les agents ne profiteront plus de leurs repos mais demanderons à travailler pour améliorer le quotidien.

Et bien sûr, il y a un loup !

Si l'arrêt a été déclaré plus de 48 heures à l'avance, aucune garantie d'être payé en heures supplémentaires si un repos peut vous être rendu dans le cycle, ce que la cadre décidera après coup !

ET si vous êtes à temps partiel, la rémunération se fera en heures complémentaires.

Et si vous êtes en dehors des unités de soins, vous n'y avez pas droit et continuez à revenir sur repos pour la gloire.

De plus, sur la charte présentée, l'institution se dédouane et laisse sur les seules épaules de l'encadrement la garantie de la continuité des soins qui incombe en principe uniquement et statutairement au directeur (le cadre n'agit en principe qu'en délégation). Ce qui va encore renforcer le clivage entre le cadre de santé et son équipe.

Si les salaires n'avait pas été gelés, si celui d'un début de carrière en catégorie C permettait de se loger, de se nourrir, de se soigner, de se divertir, de VIVRE, si la promesse d'embaucher du personnel au passage en 35h avait été tenue, alors nous n'aurions pas besoin de faire des heures supplémentaires et les HCL n'auraient pas besoin d'inventer régulièrement des nouvelles méthodes d'asservissement et d'esclavagisme moderne !

FO ne négocie pas le poids des chaînes et la longueur de la corde et revendique toujours l'augmentation des effectifs et des salaires !

